



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION INTÉRIMAIRE DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Sixième session

Rome, 29 mars – 2 avril 2004

Plan budgétaire

Point 8.4 de l'ordre du jour provisoire

1. Le budget des activités de la FAO concernant la CIPV et les coûts de fonctionnement du secrétariat sont pris en charge par le Budget ordinaire de l'Organisation. Le Budget ordinaire de la FAO est approuvé par la Conférence, qui est composée de tous les Membres de l'Organisation. La Conférence se réunit tous les deux ans. Le Budget est biennal, les exercices budgétaires correspondent aux périodes 2002-2003, 2004-2005, etc. Les comptes de la FAO, y compris ceux des fonds fiduciaires, sont contrôlés par un vérificateur des comptes interne et un commissaire aux comptes externe, nommé par la Conférence de la FAO. Les comptes de l'Organisation sont examinés par le Comité financier, le Conseil de la FAO, et sont en dernier lieu approuvés par la Conférence.
2. Comme il est indiqué dans le document ICPM 04 INF-10, le Budget ordinaire consacré à la CIPV contient plusieurs éléments; le présent document ne concerne que le budget principal du Siège pour le secrétariat de la CIPV.
3. Le Programme de travail et budget de la FAO pour 2004-2005 a été examiné par le Comité du Programme et le Comité financier de la FAO en mai et septembre 2003, et par le Conseil de la FAO (organe subsidiaire de la Conférence, composé de certains Membres) à sa cent vingt-quatrième session en juin 2003. Le Comité du programme, le Comité financier et le Conseil ont tous trois vigoureusement appuyé un accroissement des crédits alloués à la CIPV. En décembre 2003, la Conférence a approuvé, pour l'exercice de 2004-2005, un budget net qui était inférieur de 51,2 millions de dollars EU, en valeur réelle, au Programme de travail et budget proposé.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

Plan d'activités

4. Un plan d'activités a été préparé par le Bureau de la CIMP et adopté par celle-ci à sa cinquième session en 2003. Il a permis de se rendre compte du niveau de financement disponible, des réalisations qui peuvent être obtenues avec ces montants et des ressources supplémentaires qui seraient nécessaires pour réaliser le programme de travail adopté par la CIMP à sa quatrième session. Il prévoit l'adoption de quatre à cinq normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) par an, la mise en place et le maintien d'un programme d'échange d'informations (Portail phytosanitaire international) pour l'échange des informations identifiées dans la CIPV, et appuie les initiatives d'assistance technique, notamment les groupes de travail techniques régionaux sur les normes, l'assistance à la participation au Portail phytosanitaire et des méthodes et outils de formation, ainsi qu'un appui aux projets de coopération technique.

5. Le plan d'activités recommandait une augmentation des ressources du secrétariat de la CIPV d'environ 2 000 000 dollars EU pour l'exercice 2004-2005, portant le budget total à quelque 4 000 000 dollars EU pour l'exercice. Ces chiffres ne prenaient pas en compte les augmentations de coûts dues à l'inflation et aux fluctuations des taux de change; une fois ces éléments pris en compte, les crédits biennaux nécessaires pour le plan d'activités seraient de l'ordre de 4 800 000 dollars EU.

Couverture du budget par l'Organisation:

2004-2005: Ressources

6. Le Secrétariat de la FAO a initialement proposé une augmentation de ressources de 500 000 dollars EU obtenus par réaffectation de ressources à l'intérieur du Service de la protection des végétaux, de la Division de la production végétale et de la protection des plantes, et du Département de l'agriculture. Tel était le budget dont il a été fait état à la cinquième session de la CIMP. Après des débats lors de la session du Comité du programme tenue en mai 2003, une somme supplémentaire de 500 000 dollars EU a été ajoutée au budget proposé, portant l'augmentation à quelque 1 000 000 dollars EU sur l'exercice (aux coûts de 2002-2003).

7. En décembre 2003, la Conférence de la FAO a adopté un Programme de travail et budget (PTB) pour 2004-2005 qui ne couvrait pas intégralement les augmentations de coûts dues à l'inflation et aux fluctuations des taux de change. De ce fait, elle a demandé au Directeur général de formuler des propositions pour ajuster le Programme de travail approuvé, en tenant compte des priorités établies par le Conseil et la Conférence, ainsi que des critères en matière de fixation de priorités initialement établis par le Conseil à sa cent dixième session et révisés par le Comité du programme à sa quatre-vingt-neuvième session, aux sessions suivantes du Comité du programme et du Comité financier et à leur réunion conjointe en mai 2004 pour approbation. Lors de la préparation du PTB ajusté, la CIPV bénéficie d'un rang élevé de priorité et elle est protégée contre la réduction budgétaire intégrale. Par conséquent, compte tenu des augmentations dues à l'inflation et aux fluctuations des taux de change, le budget principal du Siège a été provisoirement réduit de 4,8 pour cent; cela ramène les ressources du Budget ordinaire à la disposition du secrétariat à environ 3 400 000 dollars EU pour l'exercice biennal¹.

8. Le financement par les arriérés (financement issu de cycles antérieurs du programme en raison du paiement tardif des contributions) est disponible pour le secrétariat pour l'exercice 2004-2005. Ce financement a été mis à disposition pour les travaux concernant une ou plusieurs normes relatives aux organismes vivants modifiés (OVM) qui sont nuisibles et pour accroître l'établissement de normes en général. Il est prévu qu'une somme de 1 477 000 dollars EU sera à la disposition du secrétariat pendant l'exercice.

¹ Ce chiffre ne tient pas compte de recettes supplémentaires attendues, s'élevant à 60 000 dollars EU pendant cette période.

9. Ces arriérés permettront de combler une bonne partie de la différence entre le Budget ordinaire et le plan d'activités. Ces fonds s'ajoutent au budget normal et ne doivent pas aboutir à des engagements allant au-delà de 2005 (par exemple des postes de fonctionnaires dont la durée dépasse 2005).

10. On trouvera au tableau 1 une analyse provisoire des ressources. Il est prévu que les ressources pour 2005 seront inchangées. Un budget pour 2004 est reproduit au tableau 2. L'analyse des ressources et le budget ne prennent pas en compte les projections des sommes qui pourront constituer des recettes pour le secrétariat du fait de la prestation de services à des projets de coopération technique.

Réalisations en 2004:

11. Orientation stratégique n° 1: élaboration, adoption et suivi de la mise en œuvre de normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP):

1. Une réunion de la CIMP.
2. Deux réunions du Comité des normes (20); et une réunion du Groupe des sept.
3. Quatorze réunions au maximum des groupes de travail chargés de rédiger de nouvelles normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP).
4. Quatre réunions au maximum des groupes techniques.
5. Trois nouvelles NIMP au maximum adoptées par la CIMP.
6. Vingt NIMP au maximum à divers stades d'élaboration, dont six à huit projets de NIMP soumise aux pays pour consultation.
7. Publication de NIMP.

12. Orientation stratégique n° 2: échange d'informations:

1. Amélioration de la stabilité, du temps de réponse, de la sécurité, de l'accès, de la navigation et de la fonction de recherche.
2. Remaniement de l'interface d'entrée des données pour simplifier celle-ci conformément à la CIPV et aux directives fournies par les diverses NIMP.
3. Élaboration d'outils permettant d'extraire des informations des sites web existants grâce au Portail international pour la sécurité sanitaire des aliments et la santé des animaux et des plantes, étroitement intégré.
4. Une réunion du Groupe d'appui au PPI.
5. Lancement d'un programme de renforcement des capacités en matière d'échange d'informations à l'échelle régionale visant à faire en sorte que les pays soient conscients des obligations en matière d'échange d'informations découlant de la CIPV, tout en leur présentant le PPI comme le système d'information de choix qui leur permet de s'acquitter de ces obligations.

13. Orientation stratégique n° 3: mise en place de mécanismes pour le règlement des différends:

- Mettre au point définitivement le mandat du Comité chargé du règlement des différends.

14. Orientation stratégique n° 4: renforcement des capacités phytosanitaires des Membres par l'octroi facilité d'une assistance technique:

1. Élaboration ultérieure de l'outil d'évaluation de la capacité phytosanitaire et d'autres outils et matériels d'orientation.
2. Selon les ressources disponibles, réunions techniques régionales visant à évaluer des projets de normes.

15. Orientation stratégique n° 5: maintien d'un cadre administratif adéquat et efficace:

1. Orientation donnée par le Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique (PSAT).
2. Un plan d'activités révisé.

16. Orientation stratégique n° 6: promotion de la CIPV et coopération avec les organisations internationales pertinentes:

1. Liaison avec d'autres organisations internationales compétentes, secrétariats de conventions et organisations régionales.
2. Une réunion des ORPV.

17. Appui technique aux projets de coopération technique.

Dotation en personnel:

18. Deux postes supplémentaires ont été créés au Secrétariat, un poste de chargé des normes et un poste qui porterait essentiellement sur le système d'information. L'un des postes est pourvu par réaffectation interne. Pour pouvoir agir rapidement, on a fait appel au financement par les arriérés pour créer et pourvoir un poste de chargé des normes jusqu'à la fin de 2005. Les effectifs seront de nouveau examinés après la nomination du fonctionnaire principal/coordonnateur et compte tenu des décisions prises par le Comité du programme à sa réunion de mai 2004.

Ressources extrabudgétaires en 2004:

19. Les ressources extrabudgétaires suivantes seront disponibles en 2004:

1. La Communauté européenne (Direction générale du commerce) a mis à disposition 100 000 euros pour la participation de pays en développement à l'établissement de normes pour l'année 2004.
2. Un projet d'appui à l'élaboration et à l'application de l'évaluation de la capacité phytosanitaire, financé par le Fonds fiduciaire de la FAO pour la prévention des pertes de produits alimentaires, se poursuivra jusqu'en juillet.
3. Le Gouvernement japonais fournit les services d'un administrateur auxiliaire.

20. À la cinquième session de la Commission intérimaire des mesures phytosanitaires, tenue en avril 2003, les pays sont convenus de mettre en place un fonds fiduciaire volontaire multilatéral, qui permettra en particulier la participation de pays en développement au processus d'établissement de normes. La Nouvelle-Zélande a versé en octobre 2003 50 000 dollars néo-zélandais au Fonds fiduciaire; en février 2004, l'Agence canadienne de développement international s'est engagée à verser 600 000 dollars canadiens pour une période de trois ans. Le Fonds fiduciaire fait l'objet d'un document distinct (INC 04/05).

Tableau 1: Analyse des ressources pour 2004 et 2005, en milliers de dollars EU.

	Ressources		Plan d'activités modifié	
	2004	2005	2004	2005
Budget ordinaire 2004-2005	1 699	1 699		
Estimation des arriérés	788	788		
Total	2 487	2 487	2 432	2 432

Tableau 2: Estimations budgétaires pour 2004.

	Consultants	Contrats	Voyages	Matériel	Dépenses générales de fonctionnement	Facturation interne	Totaux	Coûts de personnel	Dépenses autres que celles de personnel/orientation	Totaux/ orientation
Orientation 1										
CIMP	5 000	3 000	40 000	0	3 000	310 000	361 000	310 037	897 500	1 207 537
Comité des normes	5 000	0	92 500	0	2 000	0	99 500			
Publications de normes	0	25 000	0	0	0	0	25 000			
Groupes de travail	10 000	165 000	165 000	0	2 000	70 000	412 000			
Orientation 2										
Échange d'informations	70 000	60 000	30 000	6 000	15 000	25 000	206 000	220 270	277 500	497 770
Accès accru	1 500	50 000	20 000	0	0	0	71 500			
Orientation 3	0	0	0	0	0	0	0	5 633	0	5 633
Orientation 4	0	0	0	0	0	0	0			
ECP	55 000	0	15 000	0	0	25 000	95 000	97 809	191 500	289 309
Réunions régionales	30 000	0	55 000	0	1 500	0	86 500			
Favoriser l'assistance technique	0	0	10 000	0	0	0	10 000			
Orientation 5	0	0	0	11 500	28 500	0	40 000	122 934	40 000	162 934
Orientation 6	0	0	0	0	0	0	0			
Liaison internationale	0	0	30 000	0	0	0	30 000	80 263	72 500	152 763

Diffusion	0	12 500	0	0	0	12 500	25 000			
ORPV	0	0	12 500	0	5 000	0	17 500			
Appui aux ORPV	0	0	15 000	0	0	0	15 000	10 977	15 000	25 977
Appui de terrain	0	0	0	0	0	0	0	144 599	0	144 599
Totaux	176 500	315 500	485 000	17 500	57 000	442 500	1 494 000	992 521	1 494 000	2 486 521

Notes: Les publications sont incluses dans les contrats.

Un élément d'évaluation régional des normes est inclus dans les voyages.

Un élément de traduction des normes est inclus dans les consultants.

La traduction des documents de la CIMP et l'interprétation sont incluses dans la facturation interne.